



□
Mr CARNET Olivier
Délégué Syndical CGT TaM

Montpellier, le 22 Mars 2020

A

Mr Luc EGOUMENIDES
Directeur Général de TaM

Monsieur le Directeur,

Suite à l'annonce publique, le 21 Mars 2020, de Mr Philippe SAUREL, Maire de la ville Montpellier, de la mise en place d'un couvre-feu, avec interdiction de circuler du 22h à 5h sur la ville de Montpellier, nous vous demandons d'adapter l'Exploitation générale de notre réseau.

En effet, nous vous demandons de tenir compte de ces nouveaux paramètres horaires, en modifiant les débuts et les fins de Services et ce, jusqu'à la levée de ce dispositif.

Etant donné, que :

- l'évolution de la crise sanitaire « **COVID 19** » ne cesse d'évoluer très rapidement négativement avec la prise, de jour en jour, de décisions drastiques, de la part du Gouvernement et de l'Autorité Organisatrice,
- la fréquentation de notre réseau est extrêmement basse,
- les salariés travaillent dans des situations de stress extrême.

Notre Organisation Syndicale vous préconise donc l'arrêt « **total** » du réseau et la mise en place éventuelle d'un TAD (*Transport à la demande*) spécifique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Mr CARNET Olivier
Délégué Syndical CGT TaM